

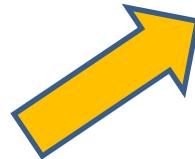
L'expression **"intérêt collectif"** désigne les intérêts, valeurs et objectifs qui sont **partagés** par l'ensemble des membres d'une communauté, d'une organisation. Elle correspond aussi à une situation qui procure un **bien-être potentiel à tous les individus d'une société**.

L'intérêt collectif transcende les intérêts individuels au profit de la somme des intérêts du plus grand nombre. Ainsi, **dans un contexte décisionnel, un administrateur n'a aucun pouvoir prépondérant puisque seul l'ensemble des personnes qui composent le conseil d'administration a un poids décisionnel. Sur un conseil d'administration, c'est la majorité qui l'emporte !** Un principe de base de la démocratie qui doit guider nos actions.

Pour prendre une décision éclairée dans l'intérêt collectif;

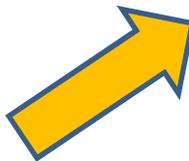
ÉTAPE 3 : AGIR

- Prendre position dans l'intérêt collectif (du plus grand nombre!)
- Prendre action et en planifier les étapes
- **AGIR avec transparence** : Importance d'annoncer le délai de mise en oeuvre et s'assurer d'informer correctement **TOUTES** les personnes potentiellement concernées et ce, **AVANT** de rendre la décision effective.



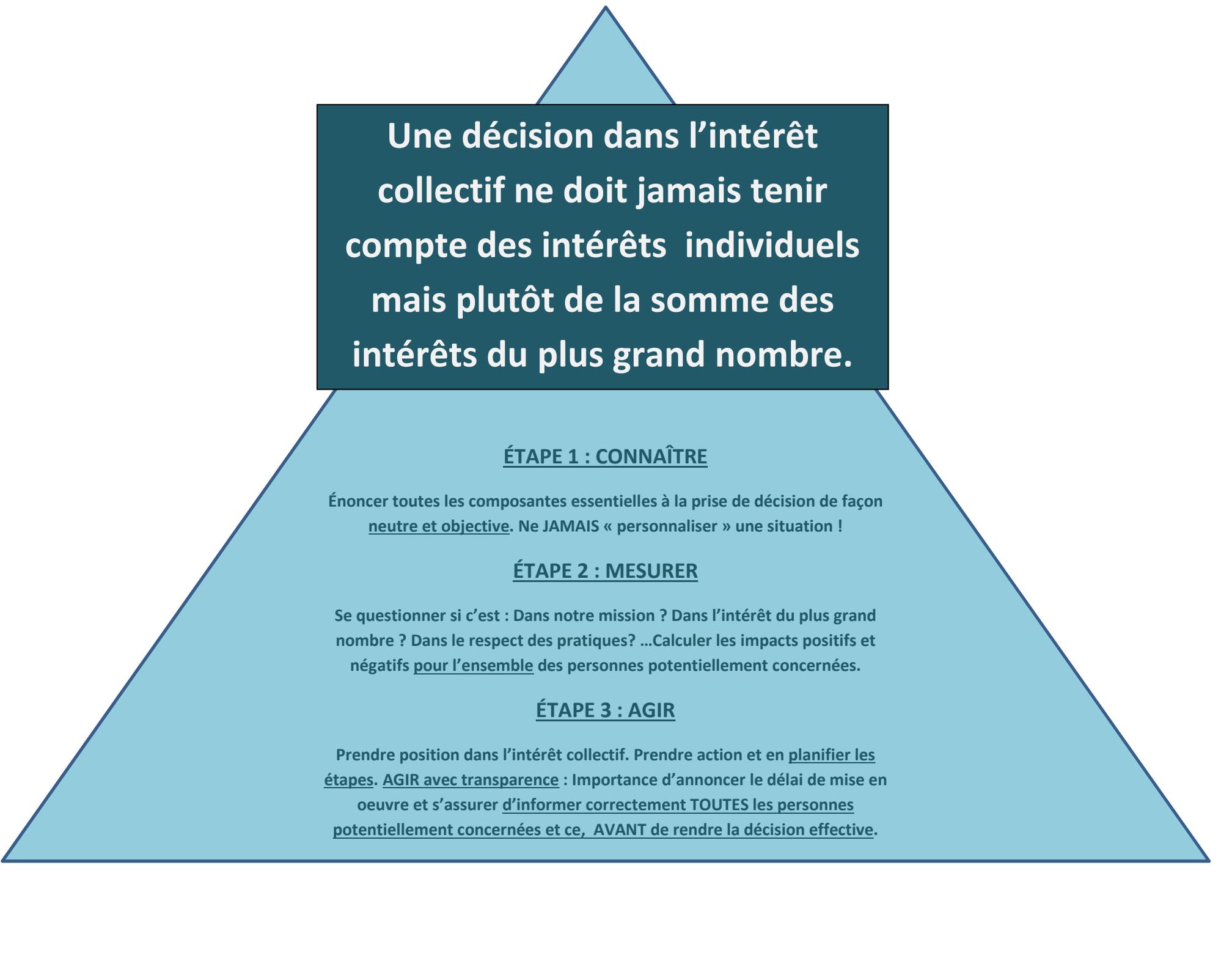
ÉTAPE 2 : MESURER

- Se questionner si c'est : Dans notre mission ? Dans l'intérêt du plus grand nombre ? Dans le respect des pratiques? ...
- Calculer les impacts positifs et négatifs pour l'ensemble des personnes potentiellement concernées



ÉTAPE 1 : CONNAÎTRE

- Énoncer toutes les composantes essentielles à la prise de décision de façon neutre et objective
- Ne JAMAIS « personnaliser » une situation !



Une décision dans l'intérêt collectif ne doit jamais tenir compte des intérêts individuels mais plutôt de la somme des intérêts du plus grand nombre.

ÉTAPE 1 : CONNAÎTRE

Énoncer toutes les composantes essentielles à la prise de décision de façon neutre et objective. Ne JAMAIS « personnaliser » une situation !

ÉTAPE 2 : MESURER

Se questionner si c'est : Dans notre mission ? Dans l'intérêt du plus grand nombre ? Dans le respect des pratiques? ...Calculer les impacts positifs et négatifs pour l'ensemble des personnes potentiellement concernées.

ÉTAPE 3 : AGIR

Prendre position dans l'intérêt collectif. Prendre action et en planifier les étapes. **AGIR avec transparence** : Importance d'annoncer le délai de mise en oeuvre et s'assurer d'informer correctement TOUTES les personnes potentiellement concernées et ce, AVANT de rendre la décision effective.